

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 02 MARS 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
NOTE DE SYNTHÈSE**

Dossier n° 18-2026	Débat d'orientation budgétaire 2026
Dossier n° 19-2026	Actualisation de l'échéancier de crédits de paiement sur autorisation de programme
Dossier n° 20-2026	Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
Dossier n° 21-2026	SPIC halte nautique – Budget annexe – Fixation des tarifs 2026
Dossier n° 22-2026	Cession d'un téléphone portable
Dossier n° 23-2026	Parc de vidéoprotection – Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2026
Dossier n° 24-2026	Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2026
Dossier n° 25-2026	Constitution d'une servitude de passage au profit de la commune – Parcelle cadastrée section AD n° 894
Dossier n° 26-2026	Convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation et l'exploitation d'une station vélos en libre-service allée du Champ de Foire – Approbation
Dossier n° 27-2026	Convention de veille stratégique n° 33-22-022 pour la production de logements locatifs sociaux entre Grand Cubzaguais communauté de communes, l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine et la commune de Saint-André-de-Cubzac – Avenant n° 2
Dossier n° 28-2026	Convention d'occupation précaire d'un logement à l'association Cités Caritas
Dossier n° 29-2026	Chats errants – Signature d'une convention avec la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA
	Décisions du maire

D – 20260302/1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

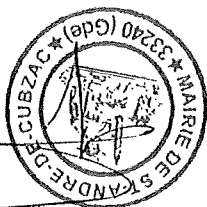
OBJET : Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme monsieur Florion GUILLAUD, secrétaire de séance.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 MARS 2026

D – 202603-02/2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Héléne RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Héléne RICHEL

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026

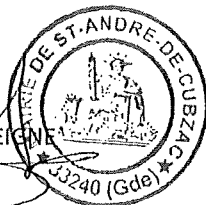
Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux le 23 février 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2026 tel qu'il est annexé.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florion GUILLAUD

D – 2026/18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2026

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Conformément au référentiel M57, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir au plus tôt dix semaines avant le vote du budget primitif. La présentation du rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité ;

Le conseil municipal, prend acte à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 relatif au budget principal et au budget annexe de la halte nautique.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



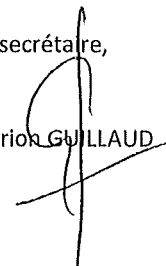
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florion GUILLAUD



D – 2026/19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Actualisation de l'échéancier de crédits de paiement sur autorisation de programme

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2023 ;

Vu le tableau des AP-CP adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 7 avril 2025 et modifié lors de la séance du 29 septembre 2025 ;

Vu la présentation en commission des finances le 23 février 2026 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement de trois autorisations de programme afin d'honorer les situations à liquider avant le vote du budget primitif 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 2 voix contre (MM. FAMEL, CHARRIER) et 2 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET) :

- réviser l'échéancier des crédits de paiement pour les autorisations de programme suivantes : le réaménagement de voiries rue H. de l'Isle, Tour du Pin et 8 mai 1945, la reconstruction du pont de Lapeyre et l'aménagement du parc de Lucias.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_19-DE

S'LO

Les montants des autorisations de programme pour la reconstruction du pont de Lapeyre et de l'aménagement du parc de Lucias sont révisés respectivement à 230 000 € au lieu de 250 000 €, et à 430 000 € au lieu de 512 000 €.

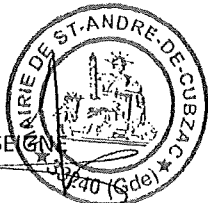
- autorise madame le maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que cette révision de l'échéancier des CP sera reprise avec l'actualisation du tableau des AP lors de la séance d'adoption du BP 2026.

Autorisations de programme (AP)							
Libellé	N° OP - Chap. - Nature	CP antérieurs à 2025	CP 2025 votés	CP 2025 mandatés	CP 2026	CP 2027	Total AP
Réaménagement de voiries rue H. de l'Isle, de la Tour du Pin et du 8 mai 1945	202202 - 23 - 2315	691 432,66 €	1 268 567,34 €	1 171 609,11 €	86 958,23 €	10 000,00 €	1 960 000,00 €
Reconstruction du Pont de Lapeyre	202103 - 23 - 2315	7 896,00 €	117 104,00 €	99 590,59 €	7 513,41 €	0,00 €	115 000,00 €
	45 - 458103	94 172,52 €	30 827,48 €	0,00 €	20 827,48 €	0,00 €	115 000,00 €
Aménagement du Parc de Lucias	202302 - 23 - 2312	7 784,64 €	395 000,00 €	132 547,83 €	289 667,53 €	0,00 €	430 000,00 €

Le maire,

Célia MONSE



Le secrétaire,

Florent GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 5 MARS 2026

D – 2026/20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Par application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser madame le maire, par anticipation sur l'adoption du budget primitif, à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l'affectation des dépenses autorisées, c'est-à-dire leur nature et leur ventilation par chapitre et par article, ainsi que leur montant.

Enfin, les crédits effectivement engagés sur la base de ces autorisations doivent être repris au budget primitif de l'exercice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 2 abstentions (MM. FAMEL, CHARRIER) autorise madame le maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_20-DE

S'LO

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre - Article	Objet de la dépense	Tiers	Montant TTC
2051	Logiciel monoposte de conception CAO/DAO	ASSE	370,80 €
21312	Mise à jour sécurité incendie (BAAS) - école P. Dufour	Accord Incendie	960,12 €
21312	Mise à jour sécurité incendie (BAAS) - école S. Lacore		921,48 €
21312	Mise en conformité électrique - école B. Cabanes	THIERRY Franck	1 397,39 €
2152	Acquisition de nouveaux panneaux de signalisation temporaire	Signaux Girod	1 637,28 €
2158	Machine à tracer les lignes de terrains de sport	Medan	1 777,67 €
21848	Fauteuil ergonomique - service accueil - état civil	3D Concept Ergonomie	1 522,42 €
2188	Remplacement câbles paniers de basket - gymnase la Garosse	Expert Loisirs	2 136,00 €
Total :			10 723,16 €

Soit 7,43 % des crédits d'investissement ouverts aux chapitres 20 et 21 du budget principal de l'exercice 2025, y compris les dépenses nouvelles d'investissement adoptées lors de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2026.

Le maire,



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florian GUILLAUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHEL

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : SPIC halte nautique – Budget annexe – Fixation des tarifs 2026

Vu la création du SPIC de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, régie dotée de la seule autonomie financière, par délibération du 2 juillet 2018, et ses statuts approuvés lors de cette même séance ;

Vu les avis favorables du conseil d'exploitation du SPIC de la halte nautique et du conseil portuaire en date du 19 février 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs d'utilisation de la halte nautique pour l'année 2026 comme suit :

	Tarifs 2026
Emplacement au ponton	66 € TTC (55 € HT)/mètre linéaire / an
Utilisation du ponton pour accès aux corps morts	23,80 € TTC (19,83 € HT) / an
Emplacement temporaire au ponton en période estivale* Forfait de 15 jours (renouvelable)	14,10 € TTC (11,75 € HT) / mètre linéaire
Emplacement temporaire, en période estivale* pour un locataire de corps mort Forfait de 15 jours (renouvelable)	6,10 € TTC (5,08 € HT) /mètre linéaire
Emplacement temporaire au ponton en période hivernale** Forfait pour toute la période	22 € TTC (18,33 € HT) / mètre linéaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_21-DE

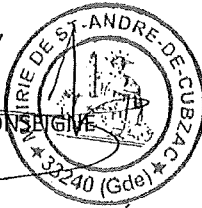
S'LO

*Période estivale : période allant de la mise à l'eau des bateaux (à partir de mi-avril) jusqu'à la sortie des bateaux (jusqu'à mi-novembre).

**Période hivernale : période allant de la sortie des bateaux (à partir de mi-novembre) jusqu'à la remise à l'eau des bateaux (jusqu'à mi-avril).

Le maire,

Célia MONTEGIVÉ



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florion GUILLAUD

D – 2026/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Membres votants : 31

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Quitte la salle en position de départ : Madame Célia MONSEIGNE.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHEL
Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON
Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX
Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Cession d'un téléphone portable

Pour l'exercice de ses fonctions, madame le maire a bénéficié de la mise à disposition d'un téléphone portable.

Madame le maire sollicite le rachat de ce matériel à l'achèvement de son mandat en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession à madame le maire du matériel suivant :

- Téléphone portable iPhone 16 : 630 € (six cent trente euros)
Ce montant a été établi en tenant compte de la valeur d'achat (650,40 €) et de sa durée d'utilisation (4 mois) pour en déduire une valeur résiduelle forfaitaire.

Cette cession donnera lieu à l'émission d'un titre exécutoire formant avis des sommes à payer, et le bien sera sorti de l'inventaire.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Florion GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 5 MARS 2026

D – 2026/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Parc de vidéoprotection – Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2026

Par délibération en date du 1er juillet 2013, le conseil municipal de la ville de Saint-André-de-Cubzac a approuvé l'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique poursuivant les deux objectifs complémentaires suivants :

- la prévention des actes de délinquance et d'incivilités commis sur les biens et les personnes sur le territoire communal ;
- le repérage et l'élucidation de ces mêmes actes dans un but de poursuite et, le cas échéant, de sanctions dans le cadre des procédures judiciaires concernées.

Aujourd'hui, le parc de vidéoprotection de la commune de Saint-André-de-Cubzac se compose de vingt-sept caméras.

Devenu un véritable outil de sécurisation et d'aide à l'élucidation de nombreuses affaires, et afin de satisfaire diverses demandes par les services de police municipale et de gendarmerie, il est envisagé de renforcer en 2026 ce parc, par l'acquisition de six nouvelles caméras (trois caméras « plaques » et trois caméras « ambiance ») et par le remplacement de cinq caméras vieillissantes, ainsi que par l'acquisition d'un onduleur.

Le montant total de la fourniture, la pose et le raccordement électrique de ces caméras ainsi que du matériel associé est estimé à 64 793 € HT par les services de la Ville.

Le conseil municipal, réuni en séance le 26 janvier 2026, a autorisé madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 16 198,25 €.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_23-DE

S'LO

La commune peut solliciter, dans le cadre du programme S lié à la vidéoprotection, une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2026. Le taux de subvention peut aller jusqu'à 80 % du montant HT des dépenses.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le renouvellement d'une partie du parc de vidéoprotection et la mise en service de nouvelles caméras de vidéoprotections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 1 voix contre (M. VILATTE) et 2 abstentions (MM. BELMONTE, BOBET) :

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Remplacements de caméras existantes (château Robillard, skate park, route du Bouilh, mairie, gare)	11 334 €	Subvention DETR 2026	16 198,25 €
		Subvention FIDP 2026	35 636,15 €
Acquisition de nouvelles caméras (rond-point du Commandant Cousteau, rond-point du Pont de Lozes/Dantagnan, rond-point Route de Blaye/rue Nationale)	38 854 €	Autofinancement	12 958,60 €
Matériel : écran 32 pouces et onduleur 2 heures	2 205 €		
Raccordement électrique des caméras	12 400 €		
TOTAL HT	64 793 €	TOTAL	64 793 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès de l'Etat, un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2026 ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

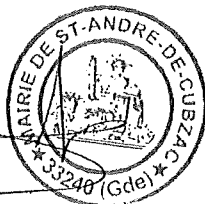
Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 MARS 2026



Le secrétaire,

Florian GUILLAUD

D – 2026/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2026

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles du territoire, la commune a souhaité depuis l'année 2023, encourager les habitants qui le souhaitent à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie par la mise en place d'une aide financière.

Il est proposé de renouveler l'aide communale à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2026.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir les dynamiques individuelles en matière de gestion raisonnée de la ressource eau
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau
- Aider à adapter les comportements au changement climatique

L'aide communale pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie serait mise en place en 2026 dans la limite des crédits disponibles et d'une aide par foyer : une aide financière de 30 € pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie entre 150 et 300 litres, ou une aide financière de 50 € pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie de plus de 300 litres.

Une somme de 1 000 € serait inscrite au budget primitif 2026, au compte 65741, pour permettre cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

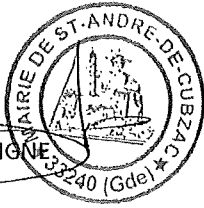
ID : 033-213303662-20260305-D_2026_24-DE

S:LO

- approuve la contribution communale au financement à hauteur de 30 € pour une cuve de 150 à 300 litres et de 50 € pour une cuve de plus de 300 litres ;
- approuve le règlement fixant les modalités de subvention pour l'aide financière à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- dit que 1 000 € seront inscrits au budget primitif 2026, au compte 65741 ;
- autorise le maire de la commune à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florian GUILLAUD

D – 2026/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHEL

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : constitution d'une servitude de passage au profit de la commune – Parcelle cadastrée section AD n° 894

Dans le cadre d'une cession immobilière de la parcelle cadastrée section AD n° 894 entre particuliers, les services communaux ont souhaité régulariser une situation existante depuis l'acquisition du château Robillard par acte du 1^{er} décembre 1982.

En l'occurrence, des tuyaux de canalisations raccordés aux parcelles d'assise du château Robillard sont présentes sur la parcelle cadastrée section AD n° 894, située en limite directe au sud de la propriété communale, conformément au plan annexé au présent projet de délibération.

Il convient ainsi de constituer une servitude réelle et perpétuelle de passage en tréfonds au profit de la commune, d'une largeur de quatre mètres, afin de permettre le cas échéant aux services communaux d'y accéder notamment à des fins d'entretien.

Cette servitude est constituée à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la constitution à titre gratuit d'une servitude réelle et perpétuelle de passage en tréfonds au profit de la commune, d'une largeur de quatre mètres conformément au plan annexé au présent projet de délibération, sur la parcelle cadastrée section AD n° 894 ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_25-DE

SLOW

- confie la constitution de ladite servitude à Maître Sophie GUILHOT, notaire domiciliée 102 avenue du Médoc à Eysines ;
- autorise le maire de la commune à signer l'acte notarié et le cas échéant tout document relatif à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le - 5 MARS 2026

Le secrétaire,

Florion GUILLAUD

D – 2026/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHEL

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation et l'exploitation d'une station vélos en libre-service allée du Champ de Foire – Approbation

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9 relatif aux compétences et décisions du conseil ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2125-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public ;

Vu les statuts de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), et plus spécifiquement son article 7.1 portant sur ses compétences obligatoires en matière de coordination et de développement des services de mobilité;

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Cubzaguais communauté de communes en date du 28 janvier 2026, se déclarant favorable au déploiement et à l'exploitation par Nouvelle-Aquitaine Mobilités de stations de vélos en libre-service (VLS) et d'abris vélos sécurisés (AVS) sur le territoire du Grand Cubzaguais,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation et l'exploitation d'une station de vélos en libre-service allée du Champ de Foire, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le projet porté par NAM vise à déployer sur le territoire de la Gironde, des stations de vélos en libre-service et des abris vélos sécurisés, afin de renforcer l'usage des mobilités actives et d'assurer une complémentarité avec les autres modes de transport ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_26-DE

Considérant que NAM s'est rapproché des services de la commune de Saint-André-de-Cubzac, afin de solliciter une autorisation d'occupation d'emplacement situé et listé en annexe 1 à la convention, en vue d'y installer, exploiter, entretenir et maintenir une station de VLS ;

Considérant que l'emprise identifiée (voir annexe 1) appartient à la commune de Saint-André-de-Cubzac et relève de son domaine public ;

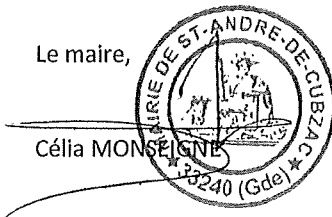
Considérant que les travaux s'inscrivent dans un objectif d'intérêt général afin d'encourager l'utilisation de moyen de mobilité douce et bénéficieront à l'ensemble de la population de Saint-André-de-Cubzac ;

Considérant, que la mise à disposition de l'emprise est consentie en contrepartie du paiement d'une faible redevance, compte tenu de l'absence de rentabilité de l'activité et du montant des investissements réalisés par NAM ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention, ci-annexée, pour la mise à disposition du foncier relative à l'implantation d'une station de vélos en libre-service, sur le site ci-dessus énoncé et présenté en annexe 1 ;
- fixe le montant de la redevance annuel à un euro par site ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le maire,



Célia MONSEIGNES

Le secrétaire,

Florian GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 5 MARS 2026

D – 2026/27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Héléne RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Héléne RICHEL

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient absentes : Madame Déborah Marie MARTIN, Madame Sandrine HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Convention de veille stratégique n° 33-22-022 pour la production de logements locatifs sociaux entre Grand Cubzaguais communauté de communes, l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine et la commune de Saint-André-de-Cubzac – Avenant n° 2

Afin d'engager une stratégie foncière permettant de répondre aux objectifs fixés par la loi SRU, le conseil municipal réuni en séance le 4 avril 2022, a autorisé madame le maire à signer une convention avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) et Grand Cubzaguais communauté de communes, précisant notamment un périmètre de veille spécifique pour la production de logements locatifs sociaux, et l'engagement financier de l'EPFNA établi à 2 000 000 € HT sur 4 ans. La convention a été signée par l'ensemble des partenaires le 26 avril 2022.

Par délibération du 4 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé l'avenant n° 1 à ladite convention permettant d'inclure au périmètre de veille toutes les zones U et AU inscrites au PLU de la commune. Cet avenant a été signé le 15 mars 2023.

Il est proposé d'accepter un nouvel avenant à la convention permettant sa mise en conformité avec le programme pluriannuel d'intervention 2023-2027 de l'EPFNA en l'inscrivant dans l'axe « habitat » ; et de prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_27_1-DE

S'LO

- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention de veille stratégique n°33-22-022 pour la production de logements locatifs sociaux conclue avec l'EPFNA et Grand Cubzaguais communauté de communes tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- autorise le maire de la commune à signer ledit avenant.

Le maire,

Célia MONSEIGNY



Le secrétaire,

Florion GUILLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Florion Guillaud", written over a vertical line.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le - 5 MARS 2026

D – 2026/28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Hélène RICHEL

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Convention d'occupation précaire d'un logement à l'association Cités Caritas

Dans le cadre de la prise en charge des violences intrafamiliales sur le territoire, le Contrat Local de Santé de la Haute Gironde, le Grand Cubzaguais Communauté de Communes et la Commune de Saint-André-de-Cubzac œuvrent ensemble pour développer des réponses les plus adaptées possibles aux besoins repérés par les familles victimes.

Dans ce cadre, avec le concours de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde, l'association Cités Caritas déploie des places ALT (allocation logement temporaire) Femmes victimes de violences conjugales.

Dans ce contexte et conformément à la convention de mise à disposition d'un bien conclue entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, le conseil municipal a approuvé le 10 mars 2025 la convention de mise à disposition dudit bien immobilier à Cités Caritas – Cité Béthanie, pour une durée de six mois renouvelable une fois.

La convention en cours arrive à son terme le 18 mars 2026. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accepter les termes de la convention annexée, permettant de poursuivre la mise à disposition auprès de l'association Cités Caritas – Cité Béthanie du bien immobilier situé à Saint-André-de-Cubzac, à titre gratuit, pour une nouvelle durée de six mois, renouvelable une fois, afin de permettre l'hébergement de personnes en situation de précarité.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_28-DE

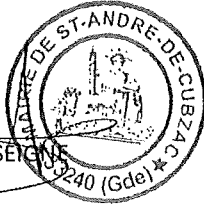
S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les termes de la convention d'occupation précaire dudit logement, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise le maire de la commune à signer ladite convention et tout acte relatif à celle-ci.

Le maire,

Célia MONSEIGNY



Le secrétaire,

Florian GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 5 MARS 2026

D – 2026/29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 MARS 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-six le deux mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Héliène RICHET – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Madame Laurence PÉROU, procuration à madame Héliène RICHET

Madame Caroline CLEDAT, procuration à monsieur Stéphane PINSTON

Madame Sandrine HERNANDEZ, procuration à monsieur Mickaël COURSEAUX

Monsieur Olivier FAMEL, procuration à monsieur Vincent CHARRIER.

Était absente : Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florion GUILLAUD.

OBJET : Chats errants – Signature d'une convention avec la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA

Conformément à l'article L.211-27 du code rural et de la pêche maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chats libres, le maire peut organiser la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10 du même code, et à les relâcher dans ces mêmes lieux.

Plusieurs secteurs de la commune sont concernés par la prolifération de chats errants qu'il s'agit de stopper compte tenu des nuisances que pourraient causer ces animaux.

La Fondation Clara, fondation d'entreprise du groupe SACPA, propose une convention pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres.

Dans le cadre de cette convention, les prestations suivantes pourront être réalisées : castration/identification (160 €), ovariectomie/identification (220 €), ovariectomie/hystérectomie/identification (340 €) et euthanasie sanitaire (60 €). Ces tarifs incluent :

- La gestion technique des colonies de chats libres (capture, gestion physique des chats et leur libération sur site)
- La gestion médicale des chats à savoir les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation d'entreprise Clara, relatifs à l'identification au nom de la Commune et la stérilisation des chats relâchés ou autre pour des raisons sanitaires ou comportementales.

Cette convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213303662-20260305-D_2026_29-DE

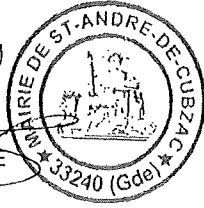
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de cette convention afin de procéder à des campagnes de capture de chats non identifiés, à leur stérilisation et à leur identification sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confie à la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA les opérations décrites ci-dessus ;
- autorise le maire de la commune à signer la convention annexée à la présente délibération, et tous les documents afférents à cette opération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Florian GUILLAUD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 5 MARS 2026

Décisions du maire :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 009 en date du 16 janvier 2026 de louer la salle Robillard le samedi 24 et le dimanche 25 janvier 2026. La commune facturera cette régie 246 € le week-end, soit 246 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 010 en date du 16 janvier 2026 de louer la salle Robillard le samedi 31 et le dimanche 1^{er} février 2026. La commune facturera cette régie 246 € le week-end, soit 246 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 011 en date du 16 janvier 2026 de louer la salle du Mascaret le samedi 24 janvier 2026. La commune facturera cette régie 148 € la journée, soit 148 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 012 en date du 20 janvier 2026 de procéder sur l'exercice 2025 aux virements de crédits suivants afin de reverser au Grand Cubzaguais communauté de communes, une compensation financière de l'Etat pour l'exercice de la compétence petite enfance :

Budget principal - section de fonctionnement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
014	739211	Prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales - Attribution de compensation	28 459,38 €
011	60612	Fournitures – Energie – Electricité	- 28 459,38 €

Décision n° 013 en date du 21 janvier 2026 de reconduire le marché à bons de commande de fourniture de végétaux – lot n° 1 « vivaces » - notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise SA PLANDANJOU, située à LES PONTS DE CE (49130), pour la deuxième fois du 22 avril 2026 au 21 avril 2027.

Décision n° 014 en date du 21 janvier 2026 de reconduire le marché à bons de commande de fourniture de végétaux – lot n° 2 « arbres et arbustes », notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise PEPINIERES CHARENTAISES SAS située à MONTEMBOEUF (16310), pour la deuxième fois du 22 avril 2026 au 21 avril 2027.

Décision n° 015 en date du 21 janvier 2026 de reconduire le marché à bons de commande de fourniture de végétaux – lot n° 4 « Bulbes », notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise VERVER EXPORT à HEERHUGOWAARD aux Pays-Bas, pour la deuxième fois du 22 avril 2026 au 21 avril 2027.

Décision n° 016 en date du 21 janvier 2026 de louer la salle du Mascaret le mercredi 21 janvier 2026. La commune facturera cette régie 187 € la demi-journée, soit 187 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 019 en date du 26 janvier 2026 de renouveler l'adhésion à l'association A.R.B.R.E.S. pour l'année 2026. La commune versera la somme de 50 euros au titre de la cotisation pour l'année 2026.

Décision n° 020 en date du 27 janvier 2026 de renouveler l'adhésion à l'association des Petites Villes de France pour l'année 2026. La commune versera la somme de 1 435,99 euros au titre de la cotisation pour l'année 2026.

Décision n° 021 en date du 28 janvier 2026 de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde pour l'année 2026. La commune versera la somme de 500 euros au titre de la cotisation pour l'année 2026.

Décision n° 022 en date du 29 janvier 2026 d'annuler et de remplacer la décision n° 381-2025 en date du 30 décembre 2025 afin d'attribuer le marché de travaux d'extension de l'école maternelle Bertrand Cabanes et de réhabilitation de deux sanitaires – Lot n° A « Désamiantage », à l'entreprise PROMPT DESAMIANTAGE, situé à MUSSIDAN (24400), pour un montant 10 875,40 € HT.

Décision n° 023 en date du 29 janvier 2026 de signer l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du parc de Lucias, notifié le 11 mars 2024 au groupement représenté par Violaine Flock paysagiste conceptrice, située à TALENCE (33400), ayant pour objet de fixer le coût définitif des travaux au regard du marché de maîtrise d'œuvre et d'engager le maître d'œuvre au respect du montant de 292 273,50 € HT. L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Décision n° 024 en date du 03 février 2026 d'accepter les indemnités proposées par MAAF ASSURANCES, Service Client Construction – 79036 NIORT, d'un montant de 3 552,00 € afin de recourir à la garantie décennale du groupe scolaire Lucie Aubrac pour procéder à des réparations suite à un affaissement des casquettes des fenêtres extérieures.

Décision n° 025 en date du 03 février 2026 de louer la salle Robillard le samedi 07 et le dimanche 08 février 2026. La commune facturera cette régie 246 € le week-end, soit 246 € pour toute la durée de l'occupation.

Décision n° 033 en date du 03 février 2026 de mettre à disposition à la Plateforme Territoriale d'Inclusion Jean Elie Jambon les locaux sis 8 rue Soucarros à Saint-André-de-Cubzac pour une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, moyennant un loyer mensuel hors charges de 1 442,41 euros.

Décision n° 035 en date du 10 février 2026 de se constituer partie civile dans l'affaire opposant la commune au tiers prévenu des faits d'exécution de travaux non autorisés et d'installation de gens du voyage en infraction avec le plan local d'urbanisme; audience qui aura lieu le 18 février 2026.

Décision n° 036 en date du 12 février 2026 de mettre à disposition de la Mission Locale de la Haute Gironde les locaux sis 15 bis passage des Jardins à Saint-André-de-Cubzac pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2025 – renouvelable une fois, moyennant un loyer mensuel de 571,91 euros.

Décision n° 042 en date du 17 février 2026 de signer l'avenant n° 2 du lot n° 1 « Aménagements paysagers » du marché de travaux d'aménagements du parc de Lucias, notifié le 06 août 2025 à l'entreprise Bernard Paysages & Environnement, située à AMABRES-ET-LAGRAVE (33440), ayant pour objet d'acter la modification paysagère de l'entrée de la rue Prévert et la nécessité d'évacuation et d'apport de matériaux. L'avenant entraîne une plus-value pour ce lot de 20 258,21€ TTC vis-à-vis du montant initial du marché, réajustant le montant du marché à 258 704,81€ TTC.

Décision n° 043 en date du 17 février 2026 de signer l'avenant n° 1 du lot n° 2 « Mobiliers » du marché de travaux d'aménagement du parc de Lucias, notifié le 06 août 2025 à l'entreprise Point Green, située à BAYONNE (64100), ayant pour objet d'acter la modification paysagère de l'entrée de la rue Prévert et la nécessité de mise en œuvre d'arceaux vélos et de ganivelles. L'avenant entraîne une plus-value pour ce lot de 1 884,00€ TTC vis-à-vis du montant initial du marché, réajustant le montant du marché à 80 565,60€ TTC.

Décision n° 044 en date du 18 février 2026 de signer l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement par requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau, notifié le 24 juillet 2023 à l'entreprise ROUGE BORDEAUX, Urbanisme et Paysage – mandataire du groupement, située à LIBOURNE (33500), ayant pour objet de prendre acte de la réalisation de missions supplémentaires au cours de la phase DET : le réajustement de l'emprise des travaux rue Nationale ainsi que la proposition et le suivi de projet pour le mobilier urbain. L'avenant entraîne une plus-value de 3 500 € HT (dont l'intégralité sera perçue par SUEZ CONSULTING-SAFEGE), le montant du marché est ainsi réajusté à 181 441,98€ HT.

Décision n° 045 en date du 18 février 2026 de signer l'avenant n° 2 au lot n°1 « habillements des agents des services techniques » du marché de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail, notifié le 16 juin 2025 à l'entreprise XO Sécurité, située à FLOIRAC (33270), ayant pour objet de prendre acte du réajustement du montant maximal annuel des commandes. La commune s'engage désormais sur un montant annuel de commandes entre 5 000 € HT et 15 000 € HT par an.

Décision n° 046 en date du 18 février 2026 de signer l'avenant n° 1 au lot n° 4 « accessoires de sécurité pour des services techniques » du marché de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail, notifié le 17 février 04 août 2025 à l'entreprise Quincaillerie Setin SAS, située à MARTOT (27340), ayant pour objet de prendre acte du réajustement du montant maximal annuel des

commandes. La commune s'engage désormais sur un montant annuel de commandes entre 1 000 € HT et 7 000 € HT par an.

Décision n° 047 en date du 18 février de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m², au cimetière communal pour la période du 18/02/2026 au 17/02/2056. La concession n° 65628 est accordée moyennant la somme de 294,00 € (deux cent quatre-vingt-quatorze euros).

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	OBJET DE LA DECISION
23/01/2026	017-2026	DIA 26J0010	Section AB numéro 657	77 rue de la Tour du Pin	renonce à exercer son droit de préemption
23/01/2026	018-2026	DIA 26J0014	Section B numéro 2813 Section B numéro 2814	69 chemin de Seignan	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	026-2026	DIA 25J0168	Section AK numéro 396	65 Allée des Pins	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	027-2026	DIA 25J0169	Section AD numéro 203	75 rue Nationale – Lot 2- Bât B	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	028-2026	DIA 25J0170	Section D numéro 3155	205 Chemin de Baylot – Lot B1	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	029-2026	DIA 26J0001	Section AB numéro 439 Section AB numéro 1912	26 Bis Cours Georges Clémenceau	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	030-2026	DIA 26J0002	Section AR numéro 119 Section AC numéro 588	16 rue Lucie Dillon	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	031-2026	DIA 26J0003	Section AR numéro 135	62 impasse Anne Eymery	renonce à exercer son droit de préemption
03/02/2026	032-2026	DIA 26J0004	Section AD numéro 983	3 rue du Docteur Métreaud	renonce à exercer son droit de préemption
06/02/2026	034-2026	DIA 26J0019	Section AD numéro 108	7 rue du Commandant Cousteau	renonce à exercer son droit de préemption
12/02/2026	037-2026	DIA 26J0005	Section D numéro 2971 Section D numéro 2982	457 rue Lucie Dillon	Renonce à exercer son droit de préemption
12/02/2026	038-2026	DIA 26J0006	Section AS numéro 200	26 Bis rue de Lucias	Renonce à exercer son droit de préemption
12/02/2026	039-2026	DIA 26J0007	Section AD numéro 984	43 rue Robillard	Renonce à exercer son droit de préemption
12/02/2026	040-2026	DIA 26J0008	Section AN numéro 329 Section AN numéro 346 Section AN numéro 347 Section AN numéro 348 Section AN numéro 349 Section AN numéro 350 Section AN numéro 351 Section AN numéro 352 Section AN numéro 353 Section AN numéro 354 Section AN numéro 355 Section AN numéro 356 Section AN numéro 357 Section AN numéro 358 Section AN numéro 359 Section AN numéro 360 Section AN numéro 361 Section AN numéro 362 Section AN numéro 363	65 Chemin de Bourliemont	Renonce à exercer son droit de préemption

			Section AN numéro 364 Section AN numéro 365 Section AN numéro 366 Section AN numéro 330		
--	--	--	--	--	--